

## Annexe à bulletin d'adhésion 2017/2018

### Règlement intérieur

L'adhésion au C.R.S.E. implique le respect des règles de fonctionnement de cette Association, règles inscrites dans le « Règlement intérieur » (à demander au secrétariat s'il n'est pas en votre possession).

### Animation

Possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de demander à participer à l'animation de l'une ou l'autre des activités du Club et, également, aux formations qui sont offertes. S'adresser au responsable de l'activité choisie.

### Assurances

Les garanties vous seront précisées sur **le document comportant votre licence qui est à conserver toute la saison car il indique votre numéro de code pour accéder au site de la Fédération.**

La Fédération française de la retraite sportive a souscrit auprès de la mutuelle Saint-Christophe et Mutaide un contrat d'assurance par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye, afin de garantir par le biais de la licence, l'ensemble des activités organisées tant par la fédération que par les structures qui lui sont affiliées.

**Contenu des garanties détaillé** disponible en ligne sur l'espace adhérents du site de la F.F.R.S. <http://www.ffrs-retraite-sportive.org>

#### **Indemnités contractuelles individuelles accident :**

- Versement d'un capital décès
- Incapacité personnelle totale ou partielle
- Indemnité suite coma
- Traitement médical
- Chambre particulière d'hospitalisation
- Soins et frais de prothèse
- Frais d'optique
- Frais de transport
- frais de recherche et sauvetage
- frais de rapatriement

**Responsabilité civile, défense et protection juridique** : les garanties sont acquises

**Assistance** : rapatriement, hospitalisation et soins garantis par MUTAIDE (tél. 01 45 16 77 00)

Si vous le souhaitez vous pouvez souscrire une option complémentaire :

**Option MSC I.A PLUS**